

Economie

En Haute-Vienne, le dispositif Apesa vient en aide aux chefs d'entreprise dans la détresse

Publié le 04/11/2020 à 05h54



Le premier confinement était déjà une épreuve pour nombre de chefs d'entreprise. Le deuxième vient aggraver la situation. En cas de difficultés, ne restez pas seul(e). Des solutions existent.

Confronté aux difficultés, le dirigeant ne doit pas rester seul. Il faut qu'il ou elle se tourne rapidement vers les bons interlocuteurs : l'expert-comptable, la chambre de commerce et d'industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la banque, les syndicats patronaux (Medef, CPME...) et, ce n'est pas toujours une évidence, le tribunal de commerce.

« Notre rôle est souvent réduit à la sanction alors que nous sommes un levier de gestion et d'aide, explique Bruno Nony, le président du tribunal de commerce de Limoges. Au moindre doute, le chef d'entreprise peut appeler le greffe et demander à parler à la secrétaire du président. Plus tôt nous le rencontrons, plus vite nous pouvons l'orienter vers des solutions préventives comme la conciliation ou le mandat *ad hoc* qui permettent, par exemple, de négocier des délais d'échelonnement de dettes. »

Détecter le mal-être et agir vite

Mais il arrive, malgré toutes ses aides, que le dirigeant se retrouve seul face aux difficultés rencontrées. C'est un sujet tabou qui se traduit par un chiffre glaçant : **un chef d'entreprise se suicide tous les deux jours en France.**

Pour éviter d'en arriver là, la CCI de Limoges et de la Haute-Vienne, la Chambre de métiers de la Haute-Vienne, le Tribunal de commerce de Limoges et le Greffe du Tribunal de commerce de Limoges ont créé en 2017 à Limoges le **dispositif Apesa** (Aide psychologique pour les entrepreneurs en souffrance aiguë).

Sa vocation ? **Venir en aide aux entrepreneurs confrontés à ce qui est souvent ressenti comme un échec personnel.** L'association repose sur un réseau de personnes, proches des sentinelles, qui détectent le mal-être. « Après un signalement à Apesa France, le chef d'entreprise reçoit un appel en moins d'une heure, explique Sophie Ternet-Frisat, nouvelle présidente d'Apesa 87, juge au tribunal de commerce et présidente de Cofemi emballages au Palais-sur-Vienne. Un entretien de 45 minutes qui permet d'évaluer la situation. Si le mal-être est plus profond qu'un coup de blues, le dirigeant est alors contacté par un psychologue, près de chez lui. Cinq consultations peuvent être prises en charge par l'Apesa en fonction de ses besoins. »

De la honte à la fierté

En 2014, Célios, entreprise de services numériques créée par **Philippe Mazière** à Limoges ne va pas bien. Mais il prend la meilleure des décisions : aller au tribunal. « Au début ce n'est pas facile, confie-t-il. Il y a la honte. Pour autant, si je n'avais pas fait ça, l'entreprise n'existerait plus aujourd'hui... » Le patron a pris la bonne décision. Au bout de trois ans, il redresse la barre et sort de la procédure. Depuis, l'entreprise ne cesse de se développer.

« Nous étions 17 lorsque je suis passé au tribunal, nous sommes aujourd'hui 94 et je continue de recruter », dit-il modestement.

Cette année 2020, Célios la traverse sans turbulence. Ses clients ont plus que jamais besoin de numérique. L'entreprise marche bien, très bien même, mais cela n'empêche pas Philippe Mazière de penser aux entrepreneurs qui souffrent.

« Je n'ai pas de conseil à donner parce qu'un chef d'entreprise sait ce qu'il a à faire, explique-t-il. Mais ce que je sais par expérience, c'est que lorsque ça va mal, il faut aller le plus tôt possible chercher de l'aide au tribunal, parce qu'**il y a plein de moyens pour s'en sortir avant le redressement.** C'est un acte de gestion. C'est ça être chef d'entreprise, c'est savoir trouver au plus vite des solutions et ne pas rester campé sur ses positions. »

« Oui j'ai douté... D'abord il y a le déni et puis ensuite on se dit qu'on ne pourra plus remonter, que les vagues sont trop hautes... »

PHILIPPE MAZIÈRE (Directeur général Président fondateur de Célios Conseils)

Encore faut-il savoir à quel moment prendre la décision. Pour Philippe Mazière, il y a des signes qui ne trompent pas : « Le moment où il faut agir, c'est quand on ne fait plus de tableau de bord parce qu'on est sous pression. Quand on n'a plus ces voyants d'alerte qui nous disent qu'on est en difficulté. Ce qui est important de savoir, c'est la date à laquelle on va être en cessation de paiement et tout faire en rétroplanning par rapport à cette date. »



Philippe Mazière

« **J'ai eu la chance d'être bien entouré...** »

Parce qu'il connaît mieux que quiconque les douleurs d'une procédure, Philippe Mazière est aussi depuis le mois de juillet le trésorier du dispositif Apesa qui permet à des chefs d'entreprise en détresse d'être suivi gratuitement par un psychologue.

« Quand on est en redressement ou en liquidation, c'est le fruit de toute une vie de travail qui est en jeu. Et le moral dans ces cas-là est au plus bas. Moi, j'ai eu énormément de chance. Ma femme est restée à mes côtés pour me soutenir et j'ai été accompagné par mon mentor, René Jars, l'ancien directeur de la clinique Chénieux qui était présent et bienveillant. Il m'a permis de sortir la tête de l'eau, de regarder autour, de trouver des solutions. Il y en avait mais, je vous assure, je ne les voyais pas... »

En ces temps difficiles, Philippe Mazière invite tous **les chefs d'entreprise à être solidaires entre eux** et à adhérer à l'Apesa et pouvoir rémunérer des psychologues qui aideront les dirigeants en détresse.

« Psychologue, c'est un vrai métier. Ça ne s'improvise pas d'aider quelqu'un. Là, ce n'est plus l'entreprise, le projet qui est soutenu. C'est l'être humain. J'ai eu cette chance-là... »

Apesa : En 2019, 25 chefs d'entreprises ont été aidés et accompagnés en Haute-Vienne avec une moyenne de trois consultations. Si vous connaissez des chefs d'entreprises - ou êtes vous-même - en souffrance, n'hésitez pas à contacter ce numéro : 05.55.45.15.03.

Tribunal de commerce. Président, Bruno Nony. Tel. 05.55.34.60.75.

Greffe du Tribunal de commerce de Limoges. Laurent Pille, greffier associé. Tel. 05.55.34.17.83.

Cellules de crise. A la CCI 87 au 05.55.45.15.15 et à la Chambre de métiers et de l'artisanat 87 au 05.55.45.27.00.

Anne-Sophie Pédegert